



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 100425

Texte de la question

M. Pascal Popelin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le manque de visibilité et de lisibilité des tarifs des différents axes autoroutiers pratiqués par les entreprises gestionnaires, à l'entrée desdits axes. En effet, les prix facturés pour un trajet donné ne sont pas toujours indiqués aux péages d'entrée des autoroutes ou pas distinctement. Cette situation conduit bien souvent les automobilistes à découvrir la note à la sortie de l'axe emprunté. Les tarifs complets sont mis à la disposition des usagers sur internet mais tout le monde n'a pas nécessairement accès à ce moyen d'information. Au regard du coût conséquent que les frais d'autoroutes représentent dans un trajet en voiture, nombre de citoyens français réclament un affichage plus clair, afin de leur permettre d'apprécier en connaissance de cause l'opportunité de prendre l'autoroute ou un axe secondaire moins coûteux. Dans ce contexte, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement préconise pour inciter à plus de transparence dans ces tarifs.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100425

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 8976

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)